



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant octroi d'une autorisation de voirie

Le Maire de la Commune de Lectoure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2005 réglementant l'installation des terrasses sur le domaine public,

CONSIDÉRANT la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en date du 11 février 2005 et ses décrets d'application,

VU la demande par laquelle **Madame Charline HERNANDEZ**, gérante de l'établissement « **MANDORRA** », sollicite la possibilité d'installer une terrasse au droit de sa pâtisserie sise au n° 74 rue nationale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Madame Charline HERNANDEZ** est autorisée à occuper le domaine public sur une superficie de 7 m², au droit de l'immeuble sis au n°74 rue nationale, **du 20 avril au 15 novembre 2026.**

Article 2 : **Madame Charline HERNANDEZ** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'installation autorisée par l'article 1^{er}.

Article 3 : La permissionnaire est tenue d'acquitter auprès du régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public, réactualisable chaque année.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Gardien de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de 2 mois après notification à **Madame Charline HERNANDEZ**.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à **Madame Charline HERNANDEZ**.

Fait à LECTOURE, le 16 AVR. 2026

Le Maire,
Julien PELLICER



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60
email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr